



LOI SANTÉ FAVORISER UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE

Pallier le manque de médecins, labelliser 500 à 600 « hôpitaux de proximité » et créer un espace numérique de santé figurent au menu du projet de loi Santé qui devrait être adopté avant la fin juillet.

« Si nous sommes malades, c'est mission impossible pour trouver un médecin », tempête Axelle, une habitante de Bellegarde dans le Gard, en dénonçant une dégradation des services médicaux dans sa région. Que ce soit dans des communes isolées ou dans certains arrondissements des grandes villes, des banlieues pauvres, des départements et même des régions, le « désert médical » français s'étend et s'aggrave année après année, constate le géographe de la santé, Emmanuel Vigneron, dans une étude réalisée en mars 2017 pour le quotidien Le Monde. Et de citer : « le nombre de Français n'ayant plus accès à un médecin traitant, atteint désormais la barre des quatre millions de personnes ».

Comment stopper l'étendue des déserts médicaux et améliorer la qualité des soins de proximité ? Le sujet est hautement sensible. La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, entend y remédier dans le cadre de son projet de loi visant à « garantir un meilleur accès aux soins sur le territoire à tous les citoyens ». Le projet relatif à « l'organisation et à la transformation du système de santé » qui devrait être adopté en juillet, s'articule autour de plusieurs volets : la réforme des études de santé, la refonte de la carte hospitalière avec la labellisation de 500 à 600 « hôpitaux de proximité », la création de maisons de santé, l'autorisation



”

Il faut augmenter de 20 % à peu près le nombre de médecins formés »

Agnès Buzyn,
Ministre de la Santé

accordée aux pharmaciens pour distribuer des médicaments ou encore un accès élargi aux données de santé pour les patients.

LA FIN DU « NUMÉRUS CLAUSUS »

L'une des mesures phares du premier volet pour pallier la pénurie de médecins, porte sur la suppression dès 2020, du « numérus clausus » pour les étudiants en médecine ainsi que le concours tant redouté limitant le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année de médecine maïeutique*, dentaire, pharmacie. L'objectif est clairement « d'augmenter de 20 % à peu près le nombre de médecins formés », confirme la ministre de la Santé pour mieux irriguer le territoire. Mais, « là où le territoire se dépeuple, où les gens ne veulent pas vivre, ce n'est pas simple de s'installer », rappelle Jacques Battistoni, président du syndicat de MG France (MG

pour « Médecins généralistes »). Aussi, pour inciter les futurs médecins à venir s'installer en région désertée, le dispositif assurant un smic de 1 200 euros par mois aux étudiants en médecine acceptant, une fois leur diplôme en poche, de travailler en zone tendue, s'étend désormais aux praticiens, diplômés hors Union européenne (PADHUE).

RESTRUCTURER LES SOINS DE PROXIMITÉ

Pour résoudre la question de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le projet de loi prévoit également la refonte d'ici 2021, de la carte hospitalière. Cette réforme controversée vise la labellisation de 500 à 600 « hôpitaux de proximité » contre 250 hôpitaux locaux actuellement. Avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations, ces établissements ne pourront plus pratiquer d'accouchements ni de chirurgie lourde. Leurs activités seront

*Etudes de sage-femme



Dans certains territoires Français 8,6% des habitants n'ont pas de médecin traitant

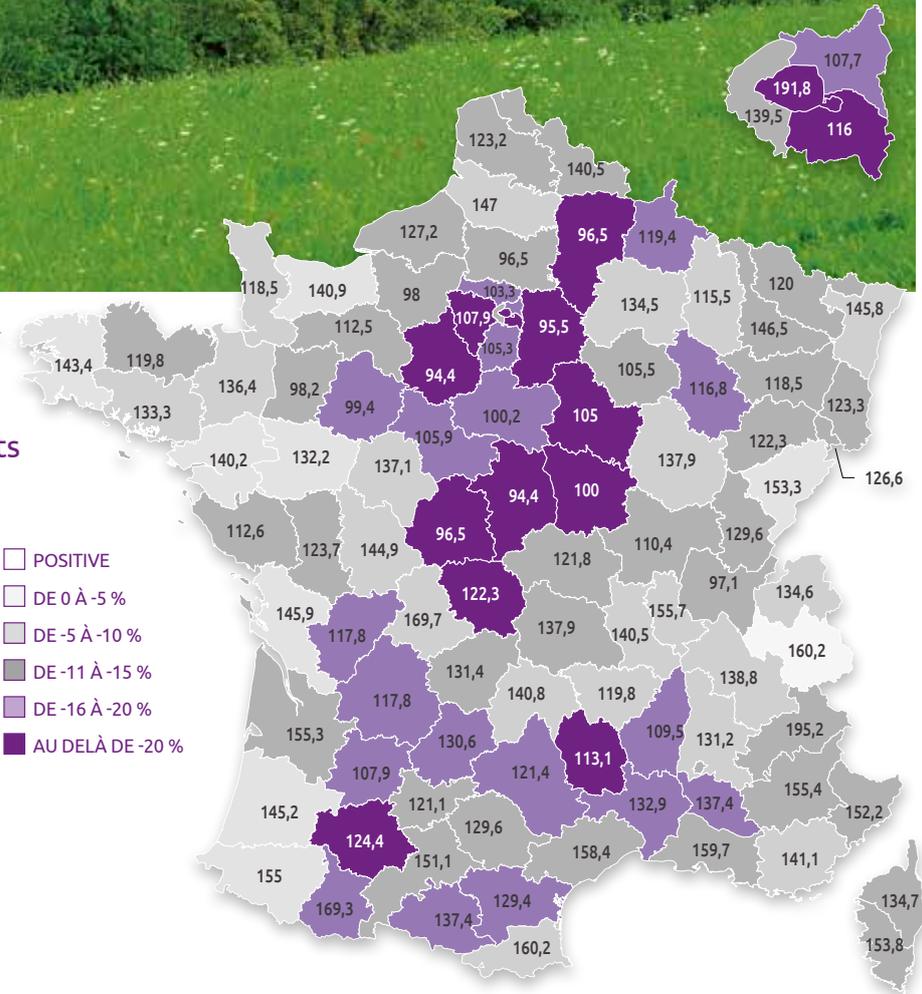


Nombre de medecins généralistes par département pour 100 000 habitants et évolution depuis 2007

limitées aux services d'urgence, de gériatrie, de radiologie et de biologie. Toujours dans cette logique de maillage territorial, le projet de loi projette la création d'un millier de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) d'ici 2022, dans le but de rassembler tous les professionnels d'un territoire donné (médecins, pharmaciens, kinés, infirmières, etc.). L'objectif est de favoriser le travail en équipe et la prise en charge de consultations sans rendez-vous pour soulager l'hôpital. Le développement des maisons de santé est « une bonne chose », estime Henri Foulques, président de l'ordre des médecins dans la Somme, si cette démarche est à l'initiative des médecins. Pour autant, précise-t-il, « si ce sont les administratifs, les élus qui disent : je veux ma maison de santé, on va la créer, cela ne marchera pas ».

Par ailleurs, Agnès Buzyn a proposé la création de 4 000 postes d'assistants médicaux censés « décharger » les médecins des tâches administratives et de certains « actes simples comme une prise de tension ou de température ». Autre nouveauté pour alléger les tâches des médecins, le projet de loi prévoit d'autoriser les pharmaciens à délivrer certains médica-

- POSITIVE
- DE 0 À -5 %
- DE -5 À -10 %
- DE -11 À -15 %
- DE -16 À -20 %
- AU DELÀ DE -20 %



ments pour des pathologies bénignes comme des cystites ou angines qui nécessitent habituellement une ordonnance. Les infirmiers, quant à eux, pourront modifier certaines posologies de traitement.

LA CRÉATION D'UN ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ

Le projet de loi prévoit également la création d'un espace de santé numérique pour tous les patients d'ici le 1^{er} janvier 2022 pour accéder, par exemple, à leur dossier médical partagé et à des « infor-

mations de santé référencées ». Le soin à distance, jusqu'ici réservé à la télé-médecine, sera également étendu aux autres professionnels de santé comme les pharmaciens et les auxiliaires médicaux. Parmi les nouveaux services proposés, la ministre de la Santé veut notamment encourager « l'accompagnement par les infirmiers des effets secondaires de chimiothérapies orales ou encore les séances d'orthophonie et d'orthoptie à distance. » ■